

MESSAGE URGENT :**EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR****Bulletin interne de prévision régionale****à destination des préfets et membres des comités d'experts**

Ce bulletin ne doit pas être rediffusé tel quel au public - se reporter aux procédures fixées dans votre arrêté relatif aux épisodes de la pollution de l'air

Bulletin émis le : 10-10-2023

Date de début de l'épisode : 10-10-2023

Situation :

Le passage d'une masse d'air chargée de poussières désertiques principalement sur le département du Loiret, engendre des niveaux importants de particules PM10 dans l'air ambiant. En conséquence, un dépassement du seuil d'information et de recommandation pour les particules en suspension PM10 (fixé à 50 µg/m3 en moyenne journalière) est prévu pour aujourd'hui mardi 10 octobre 2023 sur le département du Loiret (45). Une amélioration est prévue pour la journée du mercredi 11 octobre 2023 entraînant une baisse des concentrations en particules en suspension PM10 passant sous le seuil d'information et de recommandation sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire impliquant la levée de procédure. Pour plus d'informations : Lig'Air (ligair.fr)

Niveau de procédure :

Compte tenu des niveaux de pollution atmosphérique mesurés et prévus, les dispositions du document cadre zonal devraient vous conduire à déclencher les procédures correspondant aux niveaux suivants :

Dépt.	Polluant	Niveau prévu pour aujourd'hui	Niveau prévu pour demain	Procédure à déclencher selon arrêté préfectoral pour aujourd'hui	Procédure à déclencher selon arrêté préfectoral pour demain
Cher(18)	aucun	conforme	conforme	Aucune Procédure	Aucune procédure
Eure-et-Loir(28)	aucun	conforme	conforme	Aucune Procédure	Aucune procédure
Indre(36)	aucun	conforme	conforme	Aucune Procédure	Aucune procédure
Indre-et-Loire(37)	aucun	conforme	conforme	Aucune Procédure	Aucune procédure
Loir-et-Cher(41)	aucun	conforme	conforme	Aucune Procédure	Aucune procédure
Loiret(45)	PM10	> seuil information et recommandation	conforme	Information et recommandation	Levée de la procédure

NOTA :

- **Ce bulletin est régional** : bien **repérer les lignes de votre département** pour déterminer le niveau de procédure
- Le prochain bulletin sera émis demain avant 12h si une procédure est en cours

Données validées par : Amélie De_filippis

Personne à contacter en dehors des heures d'ouverture du bureau : 06-84-96-31-62, alerte-qualite-air@ligair.fr